HK/INA

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2018-____/PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'emplois à l'Université Ouaga II.

LE PRESIDENT DU FASO, 11 SAUF n' 00092 26/02/2018 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution:

le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier VU Ministre:

le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du **V**U Gouvernement;

le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions VU des membres du Gouvernement;

la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de VU l'éducation;

la loi n° 033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux VU emplois et aux agents des Etablissements Publics de l'Etat;

le décret n°2007-834/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2007 portant VU création de l'Université Ouaga II;

le décret n°2008-442/PRES/PM/MESSRS/MEF du 15 juillet 2008 portant VU érection de l'Université Ouaga II en Etablissement Public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant VU organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du VU Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation;

le décret n°2017-0212/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 avril 2017 portant VU approbation des statuts de l'Université Ouaga II;

- VU les attestations d'inscription des enseignants de l'Université Ouaga II sur la liste d'aptitude au concours d'agrégation du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenu du 08 au 20 juillet 2017 à Cotonou, au Bénin;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 07 février 2018;

DECRETE

Article 1: Il est créé à l'Université Ouaga II, au titre de l'année 2017 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude au concours d'agrégation tenu du 08 au 20 juillet 2017 à Cotonou, au Bénin, trois (03) emplois de Professeurs titulaires, respectivement un (01) en Mathématiques appliquées: statistiques, un (01) en Politique économique et un (01) en Economie de développement et huit (08) emplois de maître assistant dont six (06) à l'Unité de Formation et de Recherches en Sciences Economiques et de Gestion (UFR/SEG) comprenant cinq (05) emplois en Sciences Economique et Gestion et un (01) emploi en Informatique et deux (02) à l'Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC) dont un (01) en Sociologie de la santé et un (01) en Algèbre commutative.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 fevrier 2018



Le Premier Ministre

<u>Paul Kaba THIEBA</u>

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique

et de l'Innovation

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Seni Mahamadou OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

